

# L'Aigle de Lyon

N° 395 - MAI 2026



## LE CHEMIN DU DIALOGUE DE CARTHAGE À ÉCÔNE

Interrogé sur les consécrations épiscopales qui seront réalisées le 1<sup>er</sup> juillet prochain à Écône, le cardinal Jean-Marc Aveline, président de la Conférence des évêques de France, a souligné que ce geste provoquait de la tristesse, tout en recommandant le dialogue pour avancer, comme le fit jadis saint Augustin en Afrique lors du schisme donatiste. « Beaucoup ont essayé la manière forte, les évêques et les empereurs. Et Augustin a préféré [...] réunir en une même assemblée, des donatistes et des catholiques [...] pour qu'ils puissent échanger ». Au dire du cardinal, telle est la direction à prendre. Pour cela, « il faut respecter, tâcher de comprendre, et savoir pourquoi on tient ce qu'on tient » (KTO, *Entretien de Pâques*, 5 avril 2026).

La crise donatiste surgit en 311, lorsque Cécilien est élu puis consacré évêque de Carthage. Aussitôt une partie du clergé juge l'acte invalide pour deux motifs : l'absence du primat de Numidie lors de la cérémonie et l'indignité d'un des consécrateurs, qui aurait capitulé devant les païens au temps des persécutions. C'est pourquoi, 70 évêques africains donnent à Carthage un nouvel évêque, Majorin, bientôt remplacé par Donat. L'Afrique compte deux évêchés parallèles. À tort, les donatistes font dépendre la validité des sacrements de la sainteté de ses ministres.

Élu évêque d'Hippone en 395, saint Augustin s'engage dans la résolution de la crise. Pour réfuter les donatistes, il rédige des traités à l'intention des théologiens et des écrits plus simples. En outre il instaure des conférences contradictoires publiques. Saint Augustin demande aux intervenants d'exposer des faits et de citer des textes, plutôt que de se lancer des accusations téméraires. En 411, l'empereur organise lui-même une grande conférence à Carthage qui réunit près de 300 évêques catholiques et donatistes. Chaque camp expose ses arguments en présence d'un juge. Saint Augustin défend avec talent la position catholique. La sentence finale est favorable aux ca-

tholiques dont les dires semblent plus cohérents.

Certes il importe de ne pas idéaliser cette page d'histoire ni de faire de saint Augustin un partisan inconditionnel du dialogue. La conférence de Carthage permet des échanges féconds entre catholiques et donatistes, mais elle a pour conséquence immédiate d'accroître les mesures coercitives envers ces derniers. Après cette assemblée, l'autorité civile interdit aux donatistes qui persévèrent dans le schisme toute réunion culturelle. Du reste, après avoir demandé d'agir par la parole et de vaincre par la raison, saint Augustin légitime en certains cas le recours au bras séculier pour défendre l'unité catholique. Cela dit, le dialogue qui fait appel à l'intelligence a clairement sa préférence.

La Fraternité Saint-Pie X ne peut certainement pas accepter d'être comparée à un groupe schismatique. Cependant elle ne refuse pas la méthode préconisée par saint Augustin qui s'avère profitable aussi pour régler les affaires complexes, internes à l'Église catholique. Dans sa réponse au Préfet du Dicastère pour la doctrine de la foi (18 février 2026), le Conseil général de la Fraternité Saint-Pie X note : « Du côté de la Fraternité, une discussion doctrinale était – et demeure toujours – souhaitable et utile. En effet, même si l'on ne parvient pas à se mettre d'accord, des échanges fraternels permettent de mieux se connaître mutuellement, d'affiner et d'approfondir ses propres arguments, de mieux saisir l'esprit et les intentions qui animent les positions de son interlocuteur, surtout son amour réel pour la Vérité, pour les âmes et pour l'Église ».

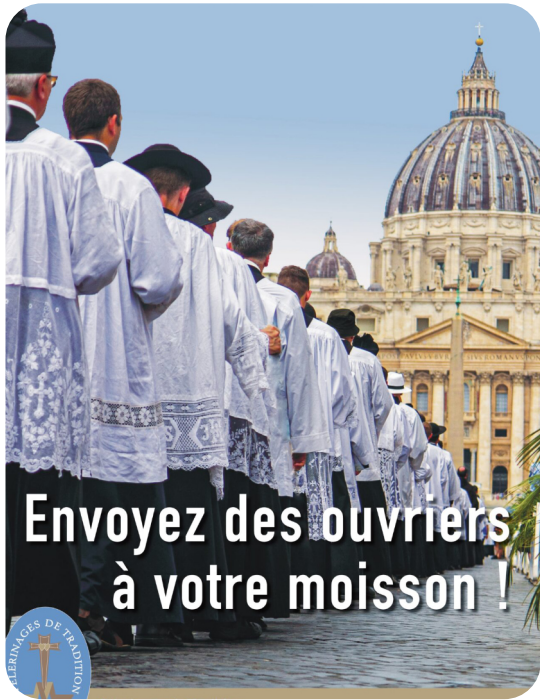
S'écouter courtoisement, échanger des arguments, confronter les points de vue : tel est le chemin du dialogue dont l'Église catholique a besoin, comme toute famille soucieuse de son unité. Puisse Notre-Dame, Trône de la sagesse, aider chacun à agir en ce sens !

**Abbé Pierre-Marie BERTHE**

# PROGRAMME DES MESSES

<b>MAI</b> <sup>B</sup> : Abbé Berthe - <sup>R</sup> : Abbé Rampon		<b>Lyon</b>	<b>La Vautière</b>	<b>Chantemerle</b>
Ven. 1	Saint Joseph artisan	11h00 <sup>B</sup> - 18h30 <sup>B</sup>		
Sam. 2	Saint Athanase	11h00 <sup>B</sup>		18h00 <sup>R</sup>
<b>Dim. 3</b>	<b>4<sup>e</sup> dimanche après Pâques</b>	08h30 - <b>10h00<sup>B</sup></b> - 18h30 <sup>B</sup>		<b>10h00<sup>R</sup></b>
Lun. 4	Sainte Monique	18h30 <sup>R</sup>	11h00 <sup>B</sup>	
Mar. 5	Saint Pie V	18h30 <sup>B</sup>	07h15 <sup>R</sup>	
Mer. 6	De la férie	18h30 <sup>R</sup>	07h15 <sup>B</sup>	
Jeu. 7	Saint Stanislas	18h30 <sup>B</sup>		
Ven. 8	De la férie	18h30 <sup>R</sup>	11h00 <sup>B</sup>	
Sam. 9	Saint Grégoire de Naziance	11h00 <sup>B</sup>		
<b>Dim. 10</b>	<b>Solennité de sainte Jeanne d'Arc</b>	08h30 - <b>10h00<sup>B</sup></b> - 18h30 <sup>B</sup>		<b>10h00<sup>R</sup></b>
Lun. 11	Saint Philippe et saint Jacques	18h30 <sup>R</sup>	11h00 <sup>B</sup>	
Mar. 12	Sainte Domitille	18h30 <sup>B</sup>		
Mer. 13	Vigile de l'Ascension	18h30 <sup>R</sup>	07h15 <sup>B</sup>	
<b>Jeu. 14</b>	<b>Ascension</b>	08h30 - <b>10h00<sup>B</sup></b> - 18h30 <sup>B</sup>		<b>10h00<sup>R</sup></b>
Ven. 15	Saint Jean-Baptiste de la Salle	18h30 <sup>R</sup>	07h15 <sup>B</sup>	
Sam. 16	Saint Ubald	<b>10h00</b>		
<b>Dim. 17</b>	<b>Dimanche après l'Ascension</b>	08h30 - <b>10h00<sup>B</sup></b> - 18h30 <sup>B</sup>		<b>10h00<sup>R</sup></b>
Lun. 18	Saint Venant	18h30 <sup>R</sup>	11h00 <sup>B</sup>	
Mar. 19	Saint Pierre Célestin	18h30 <sup>B</sup>		
Mer. 20	Saint Bernardin de Sienne	18h30 <sup>R</sup>	07h15 <sup>B</sup>	
Jeu. 21	De la férie	18h30 <sup>B</sup>		
Ven. 22	De la férie	18h30 <sup>R</sup>	07h15 <sup>B</sup>	
Sam. 23	Vigile de la Pentecôte	11h00 <sup>B</sup>		
<b>Dim. 24</b>	<b>Pentecôte</b>	08h30 - <b>10h00<sup>B</sup></b> - 18h30 <sup>B</sup>		<b>11h00<sup>R</sup></b>
Lun. 25	Lundi de Pentecôte	18h30 <sup>R</sup>		
Mar. 26	Mardi de Pentecôte	18h30 <sup>B</sup>	07h15 <sup>R</sup>	
Mer. 27	Quatre-Temps de Pentecôte	18h30 <sup>R</sup>	07h15 <sup>B</sup>	
Jeu. 28	Jeudi de Pentecôte	18h30 <sup>B</sup>		
Ven. 29	Quatre-Temps de Pentecôte	09h30 <sup>B</sup> - 18h30 <sup>R</sup>		
Sam. 30	Quatre-Temps de Pentecôte	11h00 <sup>B</sup>		
<b>Dim. 31</b>	<b>Fête de la Très Sainte Trinité</b>	08h30 - <b>10h00<sup>R</sup></b> - 18h30 <sup>R</sup>		<b>10h00<sup>B</sup></b>

- **1<sup>er</sup> vendredi du mois** : à Lyon, Heure Sainte et confessions de 19h à 20h.
- **1<sup>er</sup> samedi du mois** : à Lyon, Rosaire à 10h ; à Chantemerle, Salut du Saint-Sacrement après la messe.
- **Chapelet et confessions** à Lyon tous les jours une demi-heure avant la messe.
- **Confessions pendant les messes de 08h30 et 10h00** : dimanche 10 et 31 mai.



## PÈLERINAGE DE PENTECÔTE DE CHARTRES À PARIS (24-26 MAI)

Les informations et inscriptions pour le trajet en car sont disponibles via ce QR code ou sur le lien ci-dessous.



<https://inscriptions.tricotools.com/?user=at5d4s5fgf1e4d2s5r>

### VISITE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME DES MARINIERS

Vendredi 8 mai  
à la Vautière,  
après la messe de 11h00

### CÉRÉMONIE DE CONFIRMATION

par Mgr Alfonso de Galarreta

**Samedi 16 mai à 10h00 à Lyon**  
La cérémonie sera suivie d'une messe  
chantée.

### MESSE, TOPO ET CAFÉ DES MAMANS

Vendredi 29 mai  
à Lyon, à 9h30

## RÉCOLLECTIONS PRÉPARATOIRES À LA CONFIRMATION

**LYON**  
**JEUDI 14 MAI (ASCENSION)**

**16h00 :** Instruction  
**17h00 :** Chapelet et salut du Saint-Sacrement  
**17h30 :** Confessions

**CHANTEMERLE**  
**DIMANCHE 10 MAI**

**09h00 :** Instruction

## DENIER DU CULTE

Pour soutenir l'apostolat de la Fraternité Saint-Pie X à Lyon et dans la Drôme, vous pouvez adresser vos dons par **virement bancaire** (IBAN : FR 41 3000 2083 2800 0006 0005 F12), **par chèque** (à l'ordre de « FSSPX - Prieuré Saint-Irénée ») ou **en espèces**. Un reçu fiscal vous sera adressé.

*Soyez assurés de nos prières reconnaissantes !*

## VOS PRÊTRES



**Abbé Pierre-Marie BERTHE**  
06 27 52 04 69  
pm.berthe@fsspx.email

**Abbé Alexis RAMPON**  
07 67 20 21 30  
a.rampon@fsspx.email



## NOS MAISONS

**Prieuré Saint-Irénée - La Vautière**  
87, avenue Claude de la Colombière  
69360 Saint-Symphorien d'Ozon

**Chapelle Saint-Irénée**  
23, quai Perrache  
69002 Lyon

**Sanctuaire Saint-Joseph**  
925, route de Saint-Sauveur  
26600 Chantemerle-les-Blés

# UN SACREMENT DE CARACTÈRE

Tous les baptisés sont appelés à combattre pour leur foi. Le baptême donne à notre vie une orientation surnaturelle, en nous faisant aspirer au Ciel, tout en vivant dans un monde dont les maximes et les principes tendent à rabaisser cet élan vers la vie éternelle. Tout chrétien est donc appelé à affirmer sa foi et son espérance. La confirmation est justement le sacrement qui donne aux chrétiens la force nécessaire pour cela.

Celui qui reçoit la confirmation s'engage. Il manifeste d'une manière plus explicite sa volonté de remplir les obligations du baptême. Le Christ et l'Église répondent à ce souhait et, nous dit saint Thomas, le confirmand « reçoit le pouvoir de proclamer la foi du Christ publiquement, et comme en vertu même de sa charge » (*Somme théologique*, Tertia pars, q. 72, a. 5, ad 2).

De plus, ce sacrement imprime dans l'âme un caractère, qui est comme le sceau marquant le chrétien à l'effigie de Jésus-Christ. La production de ce caractère est de foi définie par le concile de Trente (session 7, c. 9). Les Pères de l'Église comparaient ce caractère au signe que les chefs militaires marquaient sur le front de leurs soldats pour les reconnaître.

Ce caractère a plusieurs propriétés. Il est indélébile, car il marque l'âme pour le temps et l'éternité. « Comme après les combats, les soldats gardent leur marque, les vainqueurs pour leur gloire, les vaincus pour leur honte » (q. 63, a. 5, ad 3). Il est ensuite uniforme et invariable : tous les confirmands reçoivent le même caractère, quel que soit leur mérite personnel. Il est enfin distinct de celui conféré par le baptême : le caractère donné par le baptême est nécessaire pour recevoir celui de la confirmation, mais il y a une véritable différence entre les deux. Le baptême impose certes l'obligation de défendre sa foi, mais il n'assure par des secours spéciaux pour s'aquitter de cette défense.

La confirmation confère également une grâce sacramentelle. « L'effet de ce sacrement est de don-

ner l'Esprit de force comme il fut donné aux Apôtres le jour de la Pentecôte, pour aider le chrétien à confesser avec courage le nom du Christ » (*Décret pour les Arméniens*, 1439, Denz. 697). Cette idée est constante chez les auteurs ecclésiastiques. Pour saint Pierre Damien, « dans le baptême, l'Esprit-Saint vient pour pardonner, dans la confirmation, pour aider à combattre ; là, on se purifie de ses péchés ; ici, on se munit de force » (PL 144, 849). Selon saint Bonaventure, « à supposer que quelqu'un puisse confesser le Christ sans la grâce de la confirmation, il le fera cependant avec plus de difficulté et moins de profit spirituel » (*Comm. sur les sentences*, lib. 4, dist. 7, art. 2, q. 2).

Le rite sacramentel symbolise cet effet. Comme dans l'antiquité où l'on oignait d'huile les corps des lutteurs pour les aider à combattre, le front du confirmand est marqué par une huile sainte. Mais cette huile, appelée saint Chrême, est mélangée avec du baume, dont l'odeur agréable rappelle que le combat chrétien consiste avant tout à exhaler la bonne odeur des vertus du Christ.

Cette onction se fait en forme de croix, qui est par excellence l'étendard chrétien. Elle se fait sur le front, partie la plus en vue de notre corps, « pour que nous n'omettions de confesser le Christ ni par crainte, ni par honte » (q. 72, a. 9). Pendant cette onction, le pontife impose sa main sur la tête du confirmand, pour signifier que par ce contact physique passe la force du Christ.

Enfin, la confirmation produit la grâce. « La confirmation a ceci de commun avec les autres sacrements, enseigne le Catéchisme du concile de Trente, qu'elle donne une grâce nouvelle, si elle ne rencontre aucun obstacle chez celui qui la reçoit » (2<sup>e</sup> p., ch. 17, 5). Le livre des Actes raconte qu'à l'imposition des mains des Apôtres, Samaritains et Éphésiens reçurent l'Esprit-Saint (8, 14-17). « Tandis qu'on oint d'une manière visible le corps, l'âme est sanctifiée par l'Esprit saint et sanctificateur » (saint Cyrille de Jérusalem, Catech., 21, PG 33, 1092).

**Abbé Alexis RAMPON**

## CARNET PAROISSIAL

### Ont été régénérés de l'eau du baptême :

Stella COUTO 4 avril

Johan COUTO-BARROSO 4 avril

### A pris l'habit religieux :

Marie GEITNER 12 avril



Le dimanche 12 avril, M<sup>lle</sup> Marie Geitner, paroissienne de Lyon, a pris l'habit chez les sœurs de la Fraternité Saint-Pie X. Accompagnons de nos prières cette jeune novice, en sachant qu'elle ne nous oublie pas dans les siennes !